



Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne 2010

Bruxelles, 26 novembre 2010

Palais des Congrès

*Dix ans de politiques publiques
pour l'actionnariat salarié
en Europe
- passé, présent, futur*

*Projet coordonné par la
Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié*





Dix ans de politiques publiques pour l'actionnariat salarié en Europe – passé, présent, futur

Le 23 novembre 2001, sous l'égide de la Présidence belge de l'UE, se tenait à Bruxelles la conférence européenne "La Présidence de l'Union Européenne encourage l'actionnariat salarié et la participation".

Dix ans plus tard, la nouvelle Présidence belge en 2010 vient à point nommé pour cristalliser les nouvelles tendances.

En effet, la crise financière provoque une nouvelle prise de conscience politique à propos de l'actionnariat salarié. Celui-ci apparaît de mieux en mieux comme un facteur de vision à long terme et de meilleure gouvernance pour les entreprises européennes. En outre, les cas de reprises d'entreprises par les salariés se multiplient.

Le fait est que l'actionnariat salarié s'est fortement développé dans les entreprises européennes au cours des dix dernières années, 83% des grandes entreprises ont à présent des plans d'actionnariat salarié contre 40% seulement dix ans auparavant. Ces plans s'offrent de plus en plus fréquemment à l'ensemble des salariés d'entreprises. De la sorte, l'actionnariat salarié occupe aujourd'hui une position stratégique, de référence ou de contrôle dans plus d'un quart des grandes entreprises européennes.

La Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié (FEAS) a proposé il y a deux ans une "feuille de route politique pour l'actionnariat salarié en Europe", dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne (cf [annexe 1](#)).

Ensuite, des propositions ont été émises par la FEAS à la suite de l'élection du nouveau Parlement Européen. Ces propositions ont reçu un accueil positif de la part de nombreux députés européens de tous les partis (cf [annexe 2](#)).

Enfin, la FEAS s'est inscrite dans le contexte de la mise en place de la nouvelle Commission Européenne, en faisant une série de propositions aux nouveaux Commissaires, visant notamment à une meilleure prise en compte des aspects transversaux de l'actionnariat salarié au sein de la Commission. Des contacts directs ont eu lieu et ces propositions ont reçu un accueil favorable des nouveaux Commissaires Laszlo Andor pour Emploi, Affaires Sociales & Inclusion, et Michel Barnier pour le Marché Intérieur.

La Présidence belge de l'Union vient à point nommé pour cristalliser les réflexions qui seront celles du Parlement et de la Commission au cours de l'année 2010.

C'est aussi le cas pour les gouvernements et les partenaires sociaux. Plusieurs grands pays ont pris ou vont prendre de nouvelles dispositions visant la promotion de l'actionnariat salarié, c'est le cas de l'Allemagne, de l'Italie, de la Pologne, de la Grande Bretagne. Un basculement en faveur de l'actionnariat salarié s'observe aussi au sein des partenaires sociaux, - le syndicat allemand IG Metall a ainsi exprimé l'avis que "le meilleur actionnaire, c'est l'actionnaire salarié" ("*Arbeitnehmer sind die besseren Aktionäre*").

La conférence de la Présidence belge de l'Union se tiendra le 26 novembre au Palais des Congrès à Bruxelles. Elle vise à réunir les représentants des institutions européennes, des gouvernements, des partenaires sociaux, des entreprises et des experts.

La FEAS est l'organisation coupole qui vise à fédérer les actionnaires salariés, les entreprises et toutes les personnes, les syndicats, les experts, les chercheurs ou autres intéressées à la promotion de l'actionnariat salarié et la participation en Europe.



DIX ANS DE POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'ACTIONNARIAT SALARIE EN EUROPE – PASSE, PRESENT, FUTUR BRUXELLES, 26 NOVEMBRE 2010

La Présidence belge de l'UE en 2010 vient à point nommé pour cristalliser les nouvelles tendances. En effet, la crise financière provoque une nouvelle prise de conscience politique à propos de l'actionnariat salarié. Celui-ci apparaît de mieux en mieux comme un facteur de vision à long terme et de meilleure gouvernance pour les entreprises européennes. En outre, les cas de reprises d'entreprises par les salariés se multiplient. Un intérêt nouveau se marque au sein des institutions européennes. C'est aussi le cas pour les gouvernements et les partenaires sociaux.

Matin

9.00 – 9.30 **Accueil et enregistrement**

9.30 – 9.45 **Ouverture**

- Cees Vos, Président d'Honneur, Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié

9.45 – 10.15 **Les organisations de l'actionnariat salarié – Quelle nouvelle donne pour l'Europe?**

- Guido Antolini, Président de la FEAS, DirCredito, Italie
- Marc Mathieu, Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié, Belgique

10.15 – 10.45 **Une vision juridique – Quelles possibilités au niveau de l'Union Européenne?**

- Sami Toutounji, Shearman & Sterling, France

10.45 – 11.00 **Pause**

11.00 – 12.00 **Les entreprises**

Des cas emblématiques. Ce que les entreprises attendent d'une politique européenne.

- Max Stelzer, Voestalpine Arbeitnehmer Privatstiftung, Autriche
- Philippe Dancot, Saint-Gobain, France
- Dominique Welcomme, Vivendi, France
- Martin Waters, Chairman of the Steria Employee Trust, Royaume Uni

12.00 – 13.00 **Les partenaires sociaux – une nouvelle donne**

Ce que les partenaires sociaux attendent d'une politique européenne – l'initiative du Comité Economique et Social Européen (CESE)

- Alexander Graf von Schwerin, Rapporteur du CESE, Allemagne
- Madi Sharma, Co-rapporteuse du CESE, Royaume Uni
- Maurizio Petriccioli, Secrétaire national confédéral de la CISL, Italie

13.00 - 14.30 **Lunch**

en parallèle:

Rencontre avec la presse

Le classement du Top 100 Actionnariat Salarié Europe en 2009

Célébration des premières entreprises européennes en matière d'actionnariat salarié.

Après-midi

14.30 – 15.30 **Pour un ESOP Européen**

Les exigences spécifiques de la reprise d'entreprises par les salariés et le modèle ESOP.

- Jens Lowitzsch, Freie Universität Berlin, Allemagne
- Iñaki Ibarra Unzueta, Diputación Foral de Guipúzcoa, Espagne

15.30 – 17.00 **Table ronde politique – une nouvelle donne pour l'Europe**

- Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Belgique
- Pervenche Berès, Présidente de la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement Européen, France
- László Andor, Commissaire Européen – Emploi, Affaires Sociales & Inclusion, Hongrie
- Michel Barnier, Commissaire Européen – Marché Intérieur & Services, France

Avec le soutien de

Amundi

ASSET MANAGEMENT





trío.be

DIX ANS DE POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'ACTIONNARIAT SALARIE EN EUROPE

BRUXELLES, 26 NOVEMBRE 2010

A compléter en capitales d'imprimerie et à envoyer à:

FEAS, Avenue Voltaire 135 - B-1030 Bruxelles, Fax : +32 (0)2 242 64 30 E-mail : efes@efesonline.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

1. Participant

Prénom, Nom

Société/Organisation

Adresse

Code postal Ville Pays

E-mail

Téléphone

2. Participation à la conférence

Je participerai à la conférence de la Présidence belge de l'Union Européenne le 26 novembre à Bruxelles.

Je verse ma participation aux frais de 50 € pour confirmer mon inscription (la participation couvre la conférence, les documents, les rafraîchissements et lunch).

3. Paiement

☐ Par transfert au compte bancaire IBAN: BE51 7320 0420 1262 de la FEAS à la CBC BANQUE à Bruxelles (BIC: CREGBEBB), avec la mention "Présidence belge + vos nom & prénom"

☐ Par MasterCard ou Visa n° Expiration /

☐ Envoyez-moi une facture justificative

Date:

Signature:



trio.be

DIX ANS DE POLITIQUES PUBLIQUES POUR L'ACTIONNARIAT SALAIRE EN EUROPE BRUXELLES, 26 NOVEMBRE 2010

Lieux

Palais des Congrès

Adresse: Glass Entrance, Mont des Arts, 1000 Bruxelles

Tél: +32 2 515 13 00

Internet: www.square-brussels.com

Langues

Français, Espagnol, Allemand, Anglais

Organisation / Inscription

Marc Mathieu, Secrétaire Général

Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié

Avenue Voltaire 135, B-1030 Bruxelles

Tél./fax: +32 (0)2 242 64 30

Email: efes@efesonline.org Internet: www.efesonline.org

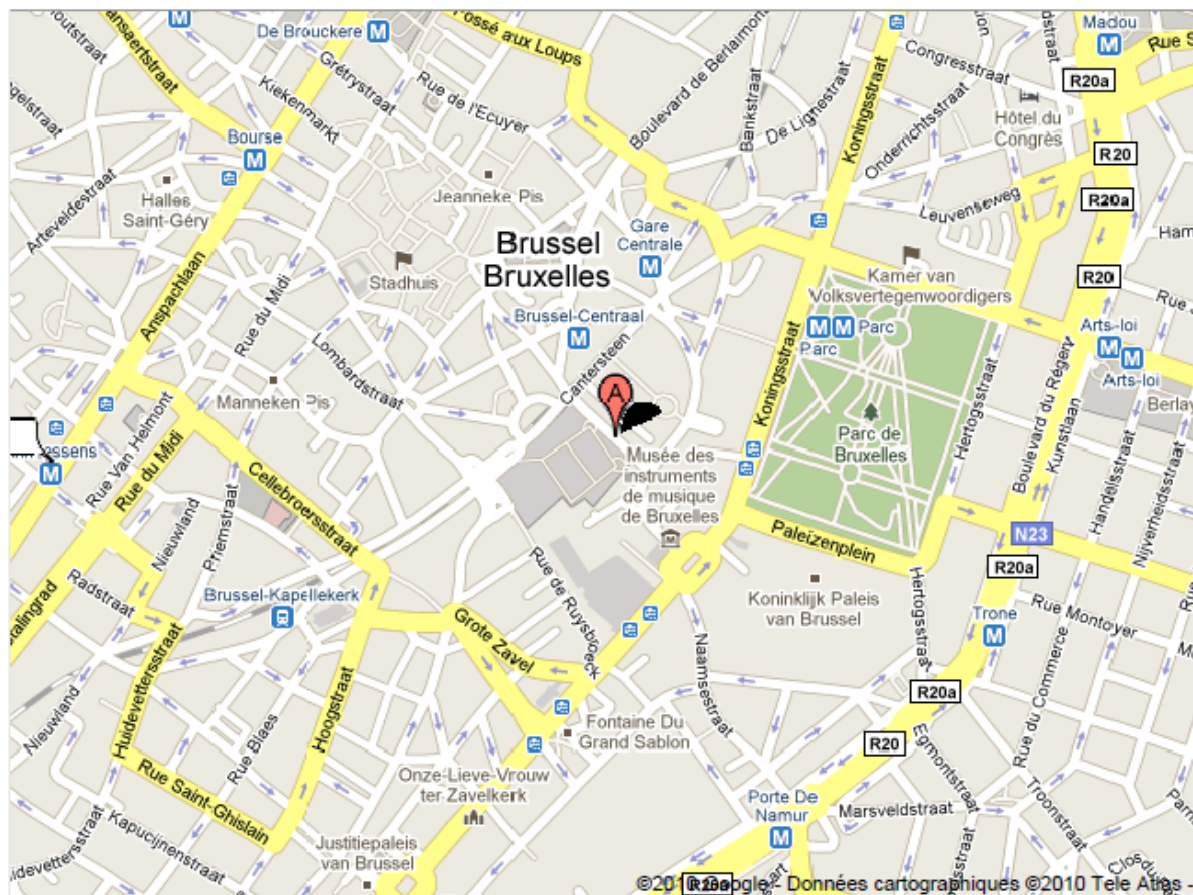
Logement

Pour les réservations d'hôtels et pour toute aide ou information :

Myriam Biot

Mobile : +32 475 95 30 30. Fax : +32 2 242 64 30

Email : efes.feas@gmail.com





QU'EST-CE QUE LA FEAS?

Mission

La FEAS est la *Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié*.

Le but de la FEAS est de promouvoir le développement de l'actionnariat salarié en Europe, celui-ci étant un facteur de progrès et de productivité pour les entreprises, pour la santé et les performances économiques et sociales, pour la qualité et le niveau de l'emploi.

La FEAS est l'organisation coupole qui vise à fédérer les actionnaires salariés, les entreprises et toutes les personnes, les syndicats, les experts, les chercheurs ou autres intéressés à la promotion de l'actionnariat salarié et de la participation en Europe.

La FEAS a été reconnue par la Commission Européenne (DG Entreprises & Industrie) comme Organisation Européenne Représentative d'Entreprises dans le secteur.

Structure

La FEAS est une organisation européenne basée à Bruxelles, sous le statut d'association internationale sans but lucratif.

Elle groupe des organisations, des entreprises et des personnes dans tous les pays de l'Union Européenne.

Le Conseil d'Administration de la FEAS réunit des représentants d'organisations et d'entreprises de 14 pays.

Elle agit en partenariat avec les organisations similaires dans toutes les autres régions du monde (aux USA, en Australie, en Asie et en Afrique).

Membres et partenaires

- Pratiquement tous les organismes de promotion de l'actionnariat salarié, les associations et les fédérations d'actionnaires salariés des pays européens.
- Des entreprises européennes de premier plan telles que British Telecom, EADS, Voestalpine, France Telecom, Vivendi, Mondragon Corporacion Cooperativa, Crédit Agricole... aussi bien que des petites et moyennes entreprises.
- Des syndicats et des représentants d'organisations syndicales (CISL, CFTC, CGT, CGSLB, UGL, etc.)
- Des experts et des consultants spécialisés.
- Pratiquement tous les chercheurs et les centres universitaires qui travaillent sur le sujet.

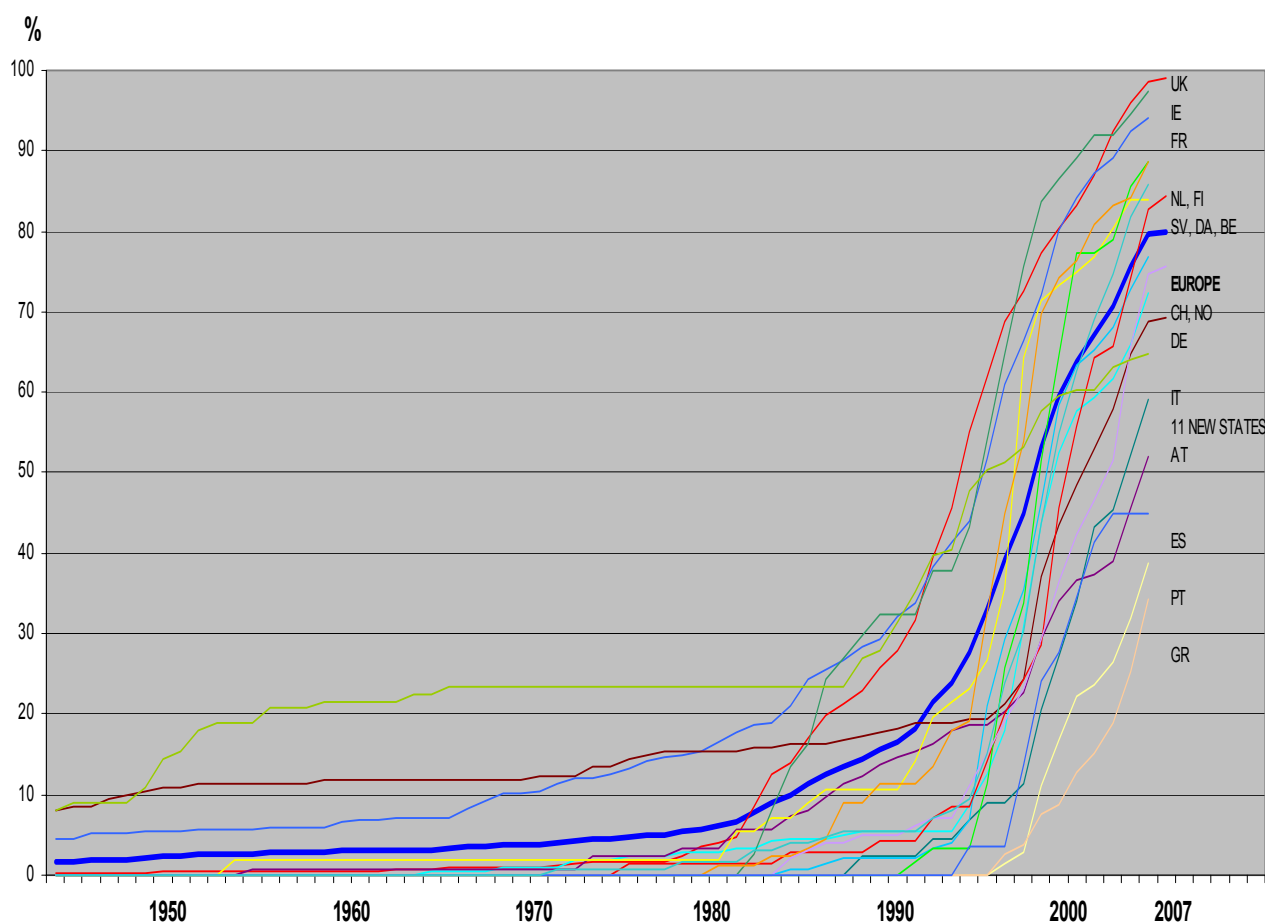
Une feuille de route politique pour l'actionnariat salarié en Europe

Quels sont les moyens à mettre en oeuvre au niveau européen pour favoriser le développement de plans de participation transnationaux en Europe? Faut-il créer un modèle européen de participation financière des salariés?

Ces questions ont été posées à Marc Mathieu, le Secrétaire Général de la Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié à Paris dans le cadre d'une conférence organisée sous l'égide de la Présidence Française de l'Union Européenne au siège du MEDEF le 17 octobre dernier.

La réponse a permis de dessiner une "feuille de route" pour l'actionnariat salarié en Europe au seuil de l'année 2009.

Avant de répondre à la question, voyez l'image du développement des plans d'actionnariat salarié dans les grandes entreprises européennes. C'est tout à fait fascinant. Il s'agit d'un mouvement général, qui touche les entreprises de tous les pays européens. Un mouvement fort et rapide, récent aussi: cela concernait 10% des entreprises en 1986, 20% en 1994, 40% en 1999, 80% en 2006... Sur cette base, on va vers un doublement de l'actionnariat salarié en Europe dans les quelques années à venir.



A partir de ce constat, la réponse tient en 6 points, a dit Marc Mathieu.

1. La question N°1, c'est qu'il faut donner à l'Europe une compétence dans ce domaine. Elle ne l'a pas. Nous voyons que les grandes entreprises vont toutes dans le même sens, quel que soit le pays. Les Etats, c'est chacun pour soi. Il n'y a pas d'accompagnement politique de ce mouvement. Dans certains Etats, il y a des législations, mais même quand il y en a, la qualité des législations et des plans d'actionnariat n'est pas la même partout. Donner à l'Europe une compétence, c'est lui donner une politique, un budget, un organe... Voilà la vraie question !!! Le développement de l'actionnariat salarié doit être encouragé. Il doit être associé plus sérieusement à la gouvernance et à la gestion des entreprises européennes.

2. Est-ce qu'il faut ce que vous appelez "un modèle européen". Oui, mais il faut s'entendre. La France a derrière elle 50 années d'une excellente législation. La Grande Bretagne a derrière elle 30 années d'une excellente législation. Est-ce que la France va laisser de côté son excellente législation, est-ce que les entreprises françaises vont abandonner leurs pratiques pour un nouveau modèle, fût-il "européen"? Evidemment non. L'entreprise française va continuer à travailler à partir de son modèle de base, celui de sa principale implantation, là où elle a le plus de salariés, pour, ensuite, extrapoler, transposer à ses autres implantations dans les autres pays. Et c'est précisément là qu'un modèle unique, un modèle "européen" aurait sa valeur. Au lieu de transposer 26 fois dans autant de pays, on aurait un seul modèle utilisable partout, de manière supplétive.

3. Ni la Grande Bretagne ni la France ne vont renoncer à leurs dizaines d'années d'excellente législation. Pourtant aussi, la France et la Grande-Bretagne sont les premières intéressées, vous avez là 40% des grandes entreprises européennes! Le troisième point de la réponse tient donc en ceci: réciprocité, reconnaissance mutuelle. La France devrait travailler avec les Britanniques dans ce sens. Vous êtes les premiers intéressés, c'est là aussi que les choses sont le plus complexe, ni les uns ni les autres ne vont revenir sur leur excellente législation. Travailler à des voies de reconnaissance mutuelle entre les premiers intéressés, cela paraît indispensable.

4. Quel est ce modèle "européen", unique dont on a parlé plus haut? On peut faire le parallèle avec le modèle "Logan" de Renault. Un modèle rustique, robuste, passe-partout, pas cher, simple, c'est cela qu'il faut au niveau européen. Vous ne pouvez pas transposer en une fois 50 années de bonnes législations, si vous tentez cela, vous aboutissez à des monstres. Il faut travailler bloc par bloc, comme un jeu de construction, avec des blocs simples. Le modèle "Logan" de l'actionnariat salarié, le bloc simple, le bloc de base, c'est quoi? La possibilité dans chaque pays de céder des actions aux salariés, chaque année, à hauteur de 5.000 € avec une décote, un gain de prix de 20%, sans impôt ni charges de sécurité sociale. Voilà le schéma simple qui devrait être accessible partout, cela constituerait déjà un immense progrès.

5. Où se situent les différents pays par rapport à ce bloc de base de 5.000 € et 20% détaxés? C'est encore loin de la France ou de la Grande Bretagne. Sur cette échelle, on peut situer la France à 22.000 €, la Grande Bretagne à 12.000 €, mais beaucoup de pays n'ont tout simplement rien, et d'autres sont très loin vers le bas: la Norvège est à 950 €, l'Autriche est à 2.500... C'est dans ce sens-là que nous pressons les Etats, avec succès, voyez: La Slovénie a adopté une législation au début de l'année 2008. L'Allemagne était jusqu'ici à 650 € (à comparer aux 5.000 dont nous parlons ici), elle a décidé de passer à 1.800 € en 2009. Cela peut sembler encore très bas mais c'est un très sérieux pas en avant. L'Autriche devrait passer prochainement de 2.500 à 5.000 €. Il est temps maintenant pour l'Italie et pour l'Espagne de se réveiller !!!

6. J'en arrive au sixième point, qui touche les petites et moyennes entreprises. Les Etats-Unis ont eu un coup de génie il y a 35 ans, en adoptant le modèle des ESOP (employee stock ownership plan – plan d'actionnariat salarié). Un modèle qui s'applique principalement à la transmission d'entreprises aux salariés (transmission d'entreprises familiales, reprises d'entreprises en difficultés). Cela peut aussi s'appliquer à d'autres situations, mais c'est cela la plus grande partie, l'essentiel. Par là, les Etats-Unis ont réussi en 35 ans à créer une véritable culture de reprise d'entreprises par les salariés, avec tout ce que cela signifie comme esprit, comme infrastructure entrepreneuriale.

Cela, aucun pays européen ne l'a. On est en terrain libre, en terrain ouvert partout, tous les Etats à égalité, cela devrait pouvoir faciliter les choses.

On entend bien que vous pouvez essayer de transposer les schémas de la grande entreprise vers la moyenne ou la petite (par exemple l'intéressement en France), cela ne peut sans doute pas faire de tort... Mais ce n'est pas la bonne question !!! Les besoins, les questions cruciales de la moyenne ou de la petite entreprise ne sont pas ceux de la grande. Les schémas, les plans d'actionnariat salarié, les législations ne sont absolument pas les mêmes. Bien sûr vous pouvez essayer de transposer, mais ce n'est pas la bonne question, il faut autre chose. C'est ce que les USA ont fait et c'est ce qui nous manque en Europe. Ici aussi, il y a donc place pour un modèle "européen". Nous préconisons l'adoption d'un modèle de "ESOP européen". Dans la reconstruction qui va suivre la crise actuelle, cela va être un atout formidable pour les Etats-Unis, cela nous manque, il nous faudrait cela aussi.



Proposition au nouveau Parlement Européen

Après 10 ans de (non) politique européenne, le moment est venu de faire un bilan et de relancer une politique dynamique pour l'actionnariat salarié en Europe.

150 députés européens et leaders de tous les partis politiques ont apporté leur soutien au Manifeste de l'actionnariat salarié pour les élections européennes 2009, c'est remarquable.

L'actionnariat salarié est à encourager pour une économie plus saine et dynamique, plus durable et pour une meilleure gouvernance. Ce sont les maîtres-mots dans tous les partis. Les plus fermes soutiens ont été exprimés par les Libéraux et Démocrates européens, par les Verts et par le Groupe Socialiste, aussi bien que par des membres du Parti Populaire Européen.

En exergue la Députée européenne Frédérique Ries: *"Je m'engage dès lors à proposer avec mes collègues du groupe des Libéraux et démocrates européens siégeant à la commission de l'emploi et des affaires sociales que le Parlement européen prenne à bras le corps dans la 1ère année de la législature la question du développement de l'actionnariat salarié dans l'Union européenne."*

Après 10 ans de (non) politique européenne, le moment est venu de faire un bilan et de relancer une politique dynamique. Un rôle tout indiqué pour le nouveau Parlement européen. Eléments de ce bilan:

- Il y a 10 ans, la Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié avait organisé une première conférence de la Présidence belge de l'UE pour l'actionnariat salarié (le 23.11.2001 au Palais d'Egmont). Au même moment, Guy Verhofstadt avait convaincu le Sommet de Lisbonne de demander à la Commission Européenne une communication et un plan d'action. Celui-ci n'a jamais vu le jour.
- Depuis 10 ans, le Parlement a voté une (sous-)ligne budgétaire pour la promotion de l'actionnariat salarié en Europe. Le Parlement tablait sur un budget annuel de un à deux millions d'Euro. En réalité, en dix ans, la Commission n'a alloué que trois millions d'Euro à des projets dans ce sens.
- Un Groupe d'Experts de haut niveau avait été réuni par la Commission. Celui-ci avait émis sept propositions pratiques en 2004. Dans son Rapport à l'Assemblée Nationale, le Député François Guillaume notait en septembre 2006 que: *"Ces propositions n'ont cependant, à la date de la rédaction du présent rapport, pas fait l'objet d'un début de mise en œuvre"*. Depuis lors, rien n'a bougé.
- Tout récemment, la Députée Ieke van den Burg a posé une série de questions écrites à la Commission. Les réponses reçues sont affligeantes. En conclusion, Madame van den Burg exprime l'avis que *"Hopefully DG Employment & Social Affairs will have a new and more ambitious Commissioner after the elections"*.
- Paradoxalement, en dépit de l'immobilisme communautaire, les plans d'actionnariat salarié se sont multipliés vite et fort dans les entreprises européennes, mais dans de mauvaises conditions et moyennant de multiples discriminations. Cet hiatus béant entre la dynamique dans les entreprises et l'immobilisme communautaire a donné naissance à un fort sentiment de frustration à l'égard de Bruxelles et de l'Europe.

Parmi les propositions pour rompre avec ce bilan d'immobilisme, une primordiale. Il faut un organe communautaire permanent pour assurer la promotion et le développement de l'actionnariat salarié en Europe de façon suivie.

Ce groupe permanent pourrait être au sein du Parlement un "Intergroupe parlementaire actionnariat salarié" ?

A la Commission, ce pourrait être un "Forum Actionnariat Salarié", à l'exemple du Forum sur les Rémunérations, du Forum sur les Restructurations et d'autres. Structures légères, mais qui assurent une permanence et un suivi.